

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date de convocation :**  
11 décembre 2017

L'AN DEUX MIL DIX SEPT, LE DIX NEUF DECEMBRE à dix huit heures,

**Date d'exécution :**  
19 décembre 2017

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GIUDICI Francis, Maire.

**Date d'affichage :**  
20 décembre 2017

**Nombre de membres :**

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 20

Pour : 20

Contre :

Abstention :

**Etaient présents :** MANFREDI Angèle, CESARI Louis, BATTESTI Philippe, FOUILLERON Marie, ANDREANI Françoise, ANDREANI Antoine, ANTONELLI Jean Pierre, BRONZINI DE CARAFFA Luc, CRISTOFARI Marie Félicia, GUIDICELLI Antoine, LE MAO Ghjuvan Santu, LUCIANI Xavier, PIERI Ange, PISTOLOZZI Lisa, SAUVAGEON Vanina, SISTI Cécilia, SISTI-BALARD Marie Toussainte.

**Etaient représentés :** COSTANTINI Jean Augustin a donné pouvoir à PIERI Ange, DELARUE Carole a donné pouvoir à BATTESTI Philippe.

**Etaient absents :** OTTAVI Antoine, BALLONI Joseph, GUIDICELLI Marie Madeleine, MARTELLI Marie Paule, RENUCCI Charles, ROMANI Claire, SIMONI Pascale.

Madame CRISTOFARI Marie Félicia a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : 2017-85** Jeunesse - Signature de la convention d'objectifs entre la commune de Ghisonaccia et l'AFARIF.

**Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :**

Depuis de nombreuses années maintenant, la commune de Ghisonaccia a établi un partenariat spécifique avec l'AFARIF qui assure le fonctionnement du Contrat Enfance Jeunesse ainsi que la gestion de l'ensemble des activités périscolaires et extrascolaires.

Dans le cadre du retour à la semaine des 4 jours, il convient de réactualiser (suppression des TAP) la convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer pour l'année 2018.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2017

Publication : 22/12/2017

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, d'approuver la délibération ci après.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Sur le rapport du Maire et entendu ses conclusions,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : D'autoriser le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association Familiale des Rives du Fium'Orbu.

**Article 2** : De rémunérer l'AFARIF pour ses prestations sur présentation des factures inhérentes aux activités.

**Article 3** : Les dépenses correspondantes seront inscrites au budget général de la commune.

**VOTE A L'UNANIMITE**

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Le maire,

